

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 28 Décembre

LE VOTE DU BUDGET

Quelles que soient les destinées que l'avenir lui réserve, le cabinet Bourgeois aura rendu un service précieux, ce sera d'avoir réussi à faire voter avant le 31 décembre le budget de 1896, en épargnant ainsi au pays l'expédient toujours si fâcheux des douzièmes provisoires.

C'est là un résultat des plus importants, en même temps que ce n'est pas un mince succès si l'on se souvient que, malgré de méritoires efforts de la part du gouvernement et des Chambres, les précédentes lois de finances furent votées en février et en mars.

Cette fois encore, jusqu'à la fin d'octobre, il y avait toutes raisons de craindre qu'il n'en fût de même.

Jamais session ne s'était ouverte sous de moins favorables auspices; l'ordre du jour était encombré d'interpellations de toute sorte; on pouvait prévoir les discussions les plus mouvementées, voire même les débats les plus violents.

Quant au budget lui-même, non seulement l'accord était loin de s'être établi entre le ministère Ribot et la commission du budget, non seulement sur les projets relatifs aux droits de succession et à la réforme des boissons qui soulevaient les plus grands problèmes ou les plus sérieuses difficultés, mais encore il semblait que, dû-on y apporter la plus grande diligence, le temps matériel ferait défaut pour discuter, même sommairement, et pour voter le budget de 1896.

Toutes ces prévisions ont été déjouées et cette année le budget aura été voté avant le 31 décembre.

C'est là, nous le répétons, un résultat sérieux. On le doit d'abord à la constitution du ministère Bourgeois, ensuite et surtout à la très réelle habileté dont a fait preuve, en cette occurrence, M. le président du conseil.

La formation du nouveau cabinet avait amené, il n'est que juste de le rappeler, une très notable détente dans la situation. Aux demandes d'interpellation, si nombreuses et si furieuses, à l'endroit du cabinet Ribot, le ministère Bourgeois pouvait tout naturellement opposer la réponse de l'agneau de la fable : « Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né? »

Et comme le loup dévorant, figuré en cette circonstance par les socialistes, se trouvait pour l'instant quelque peu apaisé, à Carmaux et ailleurs, les interpellations disparaissaient à l'anglaise, en même temps qu'Arton était arrêté à Londres.

Faut-il ajouter que d'opportunes disjonctions facilitaient en même temps, le vote du budget, plusieurs des opposants les plus qualifiés étant passés des bancs de la commission à celui des ministres?

Tout cela cependant eût été peu de chose, sans l'énergie et le habile persévérance apportée par le président du conseil à écarter les difficultés de sa route et à obtenir, en première ligne, le vote du budget.

Il a eu tout à fait raison de subordonner à cette question primordiale toutes les autres. Au cours de ces dernières années, l'absence d'un budget voté dans des conditions normales a pesé de la manière la plus grave sur toute la situation, d'abord en enlevant plusieurs semaines particulièrement précieuses au travail parlementaire, ensuite en énervant l'opinion. A toutes les demandes de réformes ne répondait-on pas uniformément : Pensez au budget!

L'année 1896 va donc commencer dans des conditions favorables. Pour voter le budget on n'aura pas, cette fois, attendu les ides de mars. Lors de la rentrée de janvier, on pourra commencer la discussion des projets de loi importants, depuis si longtemps inscrits à l'ordre du jour des deux Chambres. Les réformes, toujours promises et toujours ajournées, pourront enfin voir le jour, — tout au moins celui de la discussion.

Quant au budget de 1897, il sera déposé à sa date et à son heure, et peut-être la Chambre des députés, comme cela serait si désirable, pourrait-elle en terminer l'examen et l'envoyer avant le 14 juillet au Sénat qui pourrait alors le discuter en novembre.

On rentrerait ainsi dans l'ordre et dans la régularité.

Ce serait là, nous le répétons, un résultat des plus précieux que doivent s'efforcer d'atteindre tous ceux qui ont à cœur le maintien du gouvernement parlementaire et le développement du régime républicain.

Il faut, en tous cas, féliciter le ministère actuel de l'avoir compris, et surtout d'avoir accompli dans cette voie féconde un pas aussi important.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Le tsarewitch en France

Nice, 25 décembre.

Le tsarewitch a reçu ce matin, à la villa des Terrasses, le préfet des Alpes-Maritimes, qui avait été chargé de présenter au grand-duc héritier les souhaits de bienvenue et d'heureux séjour en France, au nom du président de la République.

Le grand-duc a fait le plus chaleureux accueil à M. Henry, qui est rentré à Nice vers midi.

NOUVELLE DÉCOUVERTE

A L'INSTITUT PASTEUR

Le docteur Marmoreck, de l'Institut Pasteur, vient, après quatre années de recherches, et grâce à la méthode qui a conduit le docteur Roux à triompher de la diphtérie, de découvrir le sérum destiné à combattre l'érysipèle et la fièvre puerpérale, et d'une manière générale toutes les affections causées par le microbe dénommé streptococcus.

Ce microbe produit : 1° l'érysipèle; 2° le puerpère et le phlegmon; 3° l'infection puerpérale (infection après l'accouchement); 4° dans la gorge, très souvent associé au bacille de la diphtérie, et quelquefois seul, les angines.

Enfin, c'est ce microbe qui est le principal

agent des affections plus ou moins graves qui viennent compliquer la fièvre typhoïde, la fièvre scarlatine, la variole, la rougeole, etc., et c'est à lui que sont dus les cas d'infection après opérations chirurgicales, rares, il est vrai, depuis l'antiseptie.

Le docteur Marmoreck a, dès à présent, la conviction que sa découverte pourra également s'appliquer à nombre d'autres maladies.

Mort de M. Max Lebaudy

M. Max Lebaudy, dont on avait signalé ces jours derniers l'état alarmant, est mort mercredi soir à huit heures, à l'hôpital militaire d'Amélie-les-Bains, où il était en traitement.

Depuis son arrivée à l'hôpital, M. Max Lebaudy semblait éprouver les heureux effets de la cure climatérique que les médecins lui avaient prescrite, lorsqu'il y a une huitaine de jours, à la suite d'une course rapide en bicyclette, le jeune millionnaire fut pris subitement d'un malaise avec fièvre violente, qui présenta bientôt les caractères d'une fièvre typhoïde anormale, caractérisée surtout par l'ébranlement du système nerveux, le délire et l'élévation de la température, qui atteignait dimanche quarante et un degrés.

Quand la maladie fut nettement caractérisée, M. Lebaudy, qui était dans la salle commune de l'hôpital militaire, fut isolé et placé dans une chambre à deux lits.

Hier, M. Max Lebaudy paraissait mieux et les médecins militaires qui le soignaient étaient unanimes à déclarer qu'on pourrait sauver le malade, mais vers quatre heures de l'après-midi le mal s'est subitement aggravé et le malade pris de syncopes violentes n'a pas tardé à entrer en agonie.

On le ranima avec des injections d'éther, mais trois heures plus tard, il a succombé ayant près de lui son frère, M. Robert Lebaudy, qui était sans cesse à son chevet, et Mlle Marsy, qui est, paraît-il, légataire universelle du défunt, pour lequel elle paraissait professer une vive et sincère affection.

Un détail rétrospectif : au début de son séjour à Amélie-les-Bains, M. Max Lebaudy fut visité en ville par plusieurs médecins civils.

L'un d'eux opina pour une maladie de foie, un autre pour une tuberculose. Un des médecins civils appliqua même des pointes de feu au malade.

On s'en aperçut à l'hôpital militaire, et à la suite de cette découverte on interdit au jeune Lebaudy de sortir en ville.

C'est quatre ou cinq jours après que cette pu-

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 5

LA

FIANÇÉE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

III

Ce que l'on trouve dans une cave

Sublimé se frappa tout à coup le front, comme s'il avait trouvé le motif de ce silence.

— Béta... murmura-t-il... Philippine est belle fille... et il descendit l'escalier en marmottant entre ses lèvres :

— Parbleu ! Le patron et Philippine !... Ah ! j'aimerais mieux la voir tomber dans mon lit que le tonnerre... Mais, il s'agit de ne pas avoir l'air de m'en apercevoir. Paraitre imbécile dans la vie, c'est souvent de l'habileté.

Subitement il s'arrêta et réfléchit un instant que M. Jeuriot n'aimait pas à se donner en spectacle chez lui et qu'il serait extraordinaire qu'il se fut oublié à ce point... avec sa bonne...

Dans la conviction que le patron ne pouvait avoir ainsi failli à sa ligne de conduite, Sublimé remonta au sixième étage pour s'assurer, une dernière fois, que Philippine Rueil était encore dans sa chambre.

— Voyons, lui cria-t-il de nouveau, Philippine, levez-vous ! Six heures et demie. Si le patron ne vous trouve pas dans la pharmacie, gare à la limonade ! Répondrez-vous ? sacre-bleu ! Donnez-vous signe de vie ? Fainéante ! vous levez-vous ?

Impatience, Sublimé donna un coup d'épaulement dans la

porte qui céda.

La chambre de la servante était vide, le lit n'était même pas défait.

Sublimé redescendit l'escalier.

En quelques minutes, la boutique fut ouverte, nettoyée et prête.

— Tant pis pour cette gueuse ! murmura-t-il, en heurtant de son balai toutes les boiseries, tant pis pour Philippine, si le patron apprend qu'elle a décauché, car il est certain qu'elle n'est pas dans la chambre de M. Jeuriot. Sept heures ! et M. Souchet qui n'est pas là ! Huit heures sonnèrent, puis neuf heures.

Ni M. Jeuriot, ni Philippine, ni M. Souchet ne paraissaient. Et précisément les clients fidèles à la maison, malgré l'inexactitude du pharmacien, se présentaient, qui pour acheter deux sous de camomille ou de guimauve, qui pour avoir une bouteille de limonade Rogé, du laudanum ou du bismuth.

Sublimé servait l'un, faisait attendre un second, répondait à un troisième que M. Jeuriot n'allait pas tarder à arriver. L'excellent garçon excusait son patron.

— Un si brave homme, disait-il, si obligeant, si à son affaire... que j'aime tant.

— Ne lui est-il rien arrivé ? demanda quelqu'un.

— Que voulez-vous qui lui arrive ? c'est un homme si bon que tout le monde a de l'affection pour lui.

— D'ailleurs, je suis là, moi, pour le défendre et pour le venger au besoin...

— Hein ! pourquoi dites-vous « si à son affaire ?... » j'interrompt Mlle Pimponneau. Jamais je n'ai vu un homme si peu zélé, si peu soucieux de contenter ses clients ! Mon ordonnance... qui va me la faire ? Est-ce vous monsieur Sublimé ?

— Je ne connais rien au Codex, mademoiselle. Tout au plus saurais-je faire une infusion d'eau de fleur d'orange pour calmer vos nerfs et votre impatience.

Mlle Pimponneau ne put s'empêcher de sourire à cette répartie et de penser que ce garçon-là avait autant d'esprit que d'agrément dans la physionomie. Néan-

moins elle s'écria :

— Insolent ! Quant on paie, on a le droit d'être exigeante. M. Souchet... ou se trouve M. Souchet ?

— M. Souchet... qu'est-ce que vous lui voulez à M. Souchet ? il n'est pas à marier.

— Je vais vous tirer les oreilles, jeune homme répliqua-t-elle, pour vous apprendre la galanterie.

Sublimé ne l'entendit point. Très préoccupé, il allait et venait d'un air soucieux, il regardait à tout instant dans la rue puis rentrait, visiblement inquiet.

— C'est une fatalité, disait-il; ils sont tous absents. Mais certainement ils vont revenir.

— A Pâques ou à la Trinité, fit observer Mlle Pimponneau.

— Non ! pas à Pâques, moins encore à la Trinité, dans cinq minutes. Et tenez, voici M. Jeuriot.

— Ce n'est pas trop tôt !

Ce n'était pas M. Jeuriot, c'était son sosie.

Quelques clients partirent, fatigués d'attendre, maugréant contre l'inexactitude du pharmacien, et menaçant de s'aller plaindre au commissaire de police. Un pharmacien n'était-il pas chargé d'un service public ?

Que diable ? n'avait-il pas le devoir d'être toujours et à toute heure, à la disposition de la rue ? Quelqu'un fit observer qu'un pharmacien fut-il de première classe, n'en était pas moins un simple commerçant, libre, en conséquence, d'être à sa boutique ou de la fermer. C'était affaire de clientèle, ni plus ni moins.

Mlle Pimponneau s'écria d'un ton aigre qu'un pharmacien qui le prend si à l'aise avec le public devait être vertement réprimandé, suspendu même.

— Bien sûr que vous avez une dent contre M. Jeuriot, lui dit Sublimé, et, j'en suis sûr une dent de femme... Ça c'est terrible. Les morsures sont très dangereuses.

— Une dent de femme ! s'écria Mlle Pimponneau, quoi pensez-vous donc, mon beau garçon ? Répondez-moi donc, et dites-moi si j'ai une frimousse à d'...

en plan ?

— Oui ! certainement, mademoiselle vous n'êtes pas trop mal conservée... pour votre âge...

— Encore une insolence, monsieur Sublimé ! Je vous la pardonne, parce que vous êtes gentil, oh ! mais très gentil.

C'était une déclaration.

Mlle Pimponneau, à la façon dont elle examinait Sublimé, prouvait aux moins clairvoyants que le visage et l'individu de Sublimé lui faisaient plaisir à contempler.

En vérité, on aurait pu avoir plus mauvais goût. Sublimé avait en effet un front intelligent, des cheveux bien plantés, des yeux bleus très doux, un nez droit sous lequel se dessinait une jolie bouche ornée d'une impériale de jais. Sa voix était bien timbrée et résonnait à l'oreille de Mlle Pimponneau comme une mélodie amoureuse.

Quoique le garçon occupât une situation infime chez M. Jeuriot, Mlle Pimponneau disait à tous que Sublimé était loin d'être sans mérite. Son instruction était réelle, et il fallait attribuer aux circonstances seules son humble position. Bref, il plaisait à Mlle Pimponneau.

— Oui, répéta-t-il, malicieusement... bien conservée... pour votre âge.

— Taisez-vous, lui dit elle maternellement, ou je vous ferai flanquer la porte par M. Jeuriot, mauvais sujet.

— Ce n'est pas trop tôt.

— Qu'est-ce que je disais ?... Encore une que le patron aura fichée. Car enfin, que fait-elle toute la sainte journée ? Drogue sur drogue, potion sur potion, pilules sur pilules quand ce ne sont pas emplâtres sur emplâtres ou lavements sur lavements...

Il en était là de ses réflexions lorsqu'une petite servante vint demander une bouteille d'eau de... premier, source Badoit.

— On va...

ntion fut infligée à M. Max Lebaudy que la fièvre typhoïde se déclara. On sait le reste.

L'insurrection Cubaine

New-York, 25 décembre.

Une dépêche de la Havane dit que le chef insurgé Gomez est à la tête de 1,200 hommes avec six pièces de canon.

Après s'être retiré à gauche sur Habanana, il se présentait tout à coup hier matin à Jovellanos, à l'ouest de Colon. Le maréchal Martinez Campos, qui se trouvait ainsi tourné, put se retirer de Colon. Il se porta sur Linamar, à vingt milles à l'est de Mantanzas, mais les insurgés n'ont pas tardé à paraître dans le voisinage de cette localité et ont coupé toutes ses communications avec l'arrière. Ils ont brûlé une douzaine de plantations, la gare de Quintana, le matériel du chemin de fer à Navaja et arrêté les trains.

Le maréchal a donné aux généraux Valdés, Aldecoa et Navarro l'ordre d'attaquer les insurgés coûte que coûte.

L'alarme règne dans la population des campagnes, qui se réfugie en masse à Matanzas.

On annonce qu'une grande bataille a lieu en ce moment autour de Matanzas, mais la confirmation manque.

Un détachement de 74 Espagnols a été presque annihilé à Yacan, dans Santo-Domingo.

Gomez, qui a traversé Santa-Clara et pénétré dans la province de Matanzas, se trouve maintenant avec ses troupes à cinquante milles de la Havane.

A la suite d'une bataille, qui a été terrible, les insurgés ont été mis en déroute.

Les insurgés ont eu 700 morts ou blessés ; les pertes des Espagnols sont insignifiantes.

Les troupes gouvernementales poursuivent les fuyitifs.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

A NOS ABONNÉS

Dans le numéro d'aujourd'hui, les abonnés du Journal du Lot recevront l'Almanach pour 1896, que leur offre, avec ses meilleurs souhaits, l'Imprimerie Layton.

NOS DÉPUTÉS A LA CHAMBRE

M. Lachière, a soutenu à la Chambre un amendement signé des quatre députés du Lot, ayant pour but de faire réduire les droits d'enregistrement qui frappent les petits prêts hypothécaires ruraux :

Discours de M. Lachière

Messieurs,

Puisque vous avez été si généreux et si bienveillants pour tous ceux qui ont demandé à bénéficier de l'impôt, je suppose et j'ai pensé que vous prendriez également en considération la situation bien autrement précaire et fâcheuse de ceux qui sont obligés de le payer. C'est qu'en effet, lorsqu'on pénètre dans la vie rurale, où les charges qui pèsent sur l'agriculture sont si lour-

des et si injustes, on s'aperçoit qu'au milieu de tant de malheureux, il y en a quelques-uns qui sont frappés d'une manière plus rigoureuse, parce qu'ils sont plus pauvres et plus nécessiteux. C'est sur leur état de gêne et de souffrance, c'est en quelques sortes sur leur appauvrissement que le fisc a établi ses droits. Je veux parler de ces petits cultivateurs qui, malgré une vie de travail et de fatigues, pliant sous le poids de la nécessité, sont obligés d'emprunter sur hypothèque. C'est pour eux que je viens demander une diminution des droits d'enregistrement.

Ils sont nombreux dans nos campagnes, ceux qui, pour se procurer des semences, des engrais, un cheptel, pour faire face à quelques améliorations nécessaires, à quelques réparations urgentes, sont obligés d'avoir recours à l'emprunt. Mais, dans quelles conditions empruntent-ils ? Autrefois l'argent ne sortait guère du village, on se prêtait de voisin à voisin sur simple signature de confiance, et, dès lors, pas de timbre, pas d'honoraires de notaire, pas de droits d'hypothèque, pas de droits d'enregistrement. C'était l'emprunt à bon marché.

Aujourd'hui il n'en est plus ainsi. Les fonds publics, les caisses d'épargne, les banques, les émissions à gros lots, à grand tapage, et l'on peut dire malheureusement à grandes déceptions, drainent et absorbent la majeure partie des capitaux, et le petit cultivateur, s'il veut encore conserver quelque crédit, est obligé, non plus d'offrir sa simple signature, mais son champ, son pré, sa vigne ou sa maison ; il est obligé, en un mot, d'emprunter sur hypothèque. Car les capitaux qui consentent encore à aller à l'agriculture sont d'autant plus exigeants qu'ils sont devenus plus rares.

Et alors qu'arrive-t-il ? C'est que, pour se procurer les quelques fonds dont il a besoin, le petit cultivateur, le petit propriétaire doit payer des droits tellement élevés qu'il voit disparaître, avant de l'avoir touché une partie de ce capital de première nécessité, qui serait cependant si utile et si nécessaire à l'agriculture.

L'emprunt sur hypothèque est, en effet, l'emprunt le plus lourd et le plus onéreux. Il semble cependant que celui qui est obligé d'hypothéquer son patrimoine, de démembrer en quelque sorte sa propriété, de la marquer du signe de la gêne et le plus souvent de la détresse, mérite de la part du fisc quelques égards et quelques adoucissements.

Il n'en est rien ; c'est cet emprunt qui est le plus durement frappé.

Tandis qu'un emprunt ordinaire peut se faire sans frais, sur simple signature privée, l'emprunt hypothécaire ne peut avoir lieu que par acte authentique, devant notaire, et alors, outre les honoraires de notaire, l'emprunteur, doit payer le droit de timbre, le salaire du conservateur, le droit d'hypothèque, le droit d'enregistrement, de sorte qu'on peut dire que tout emprunt hypothécaire est frappé de cinq droits différents, sans compter les frais de correspondance, de grosse, de rédaction, de bordereau et enfin sans compter surtout, lorsqu'il peut se libérer, les frais de mainlevée et de radiation.

Tous ces frais et tous ces droits sont à la charge de l'emprunteur. Ainsi le veut le code civil, ainsi le veut la loi de frimaire qui dispose que tous les droits seront supportés par le débiteur.

Il y a là une situation désastreuse surtout

Un des assistants le pria de lui donner un morceau de sucre trempé dans quelques gouttes d'éther.

Le brave garçon, passé élève, patron et le tremblement, fit le remède et le présenta à la malade.

— Dégustez-la donc, prescrivit-il d'autorité. Ne voyez-vous pas qu'elle étouffe.

Mlle Pimponneau se laissa faire bénévolement ; son corsage fut ouvert et son corset défait.

— Peste ! fit le jeune homme. Elle a quelque raison d'être fière...

La demoiselle revint à elle et rougit comme une chaste jeune fille d'être ainsi vue en déshabillé. Elle croisa aussitôt ses bras sur sa poitrine pour en dissimuler les trésors aux yeux écarquillés de l'assistance.

Un client, fort émuouillé et flairant à quelque aubaine, lui proposa de la ramener à son domicile, où elle trouverait des tisanes chaudes et surtout... un bon lit.

Mlle Pimponneau était, au fond, bien contente de procurer aux gens du côté masculin un tel contentement. Sublimé en avait perdu la salive.

— Eh bien ! que faites-vous là ? s'exclama la servante. Voulez-vous bien descendre à la cave pour y prendre ma bouteille !

— Je... je... regardais si mademoiselle n'avait plus besoin de rien.

— Benêt que vous êtes... croyez-vous que des morceaux comme cela soient pour les dents comme les vôtres ? Allez chercher ma bouteille. Vous, mademoiselle rentrez chez vous. Voilà que vous pâlissez encore.

Mlle Pimponneau se défendit de partir

— Je reste ici, dit-elle à la servante ; et j'y a certainement quelque chose d'étrange dans la maison. Je veux voir jusqu'au bout. Monsieur Sublimé, allez donc, mais allez donc chercher cette bouteille !

Sublimé disparut dans le laboratoire.

On l'entendit ouvrir la trappe et descendre l'escalier, et le bruit de ses gros souliers se perdre dans les profondeurs de la cave.

pour le petit cultivateur qui, pour faire face à tous ces droits et à tous ces frais, ainsi qu'à l'intérêt de 5 0/0 qu'il est obligé de payer à son prêteur, n'a que le revenu de sa terre, qui lui rapporte à peine 2 1/2 p. 100, et quelquefois rien, si ses récoltes sont enlevées par un de ces fléaux agricoles qui ne sont malheureusement que trop fréquents dans nos campagnes.

Ainsi, pour une somme de 3,000 fr. à emprunter par hypothèque, on est obligé de payer 100 fr. de droits et de frais qui ajoutés à 150 fr. d'intérêts, font une somme de 250 fr., c'est-à-dire le douzième de la somme empruntée.

Et l'on parle encore de crédit populaire et l'on vote des lois sur le crédit agricole, lorsqu'à côté on laisse subsister des droits qui grèvent le petit propriétaire chaque fois que, pour améliorer son outillage agricole, se procurer ses instruments de travail, il est obligé de s'adresser au crédit et d'engager son modeste patrimoine !

Vous dites que l'agriculture souffre, vous avez raison ; qu'il faut lui offrir de l'argent à bon marché, très bien ! Mais il faut que l'Etat donne l'exemple de sa sollicitude vis-à-vis des petits agriculteurs et si, un jour, on veut demander au capitaliste de réduire son intérêt, à l'officier ministériel d'abaisser ses honoraires, il faut que l'Etat abandonne des droits exorbitants, surtout lorsqu'ils frappent cette classe de petits cultivateurs qui, là-bas, au fond de nos campagnes, attachés au sol alors que tant d'autres l'abandonnent, luttent avec énergie, avec opiniâtreté, contre toutes les mauvaises fortunes qui s'abattent sur leurs champs et supportent silencieusement, avec résignation, tous les mauvais impôts qui s'accumulent sur leurs épaules. (Aux voix !)

Je soutiens les droits des petits cultivateurs et je crois que la Chambre a consacré assez de séances à des relèvements de crédits pour que j'ai le droit de proposer quelques diminutions lorsque surtout elles intéressent l'agriculture.

Depuis plus de vingt ans, je vis au milieu des populations rurales ; eh bien ! j'affirme qu'il n'est pas de situation plus pénible et plus dure que celle de ce petit cultivateur qui, étant obligé de faire face à des dépenses urgentes et impérieuses, n'ayant pas de crédit personnel, est obligé d'hypothéquer son champ dans de telles conditions de frais, de droits et d'intérêts qu'il peut déjà en entrevoir, à brève échéance, la ruine et l'expropriation.

Messieurs, c'est pour porter remède à cet état de choses, dans la mesure du possible, que nous venons vous proposer de réduire les frais d'enregistrement qui frappent les petits prêts hypothécaires ruraux. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

Actuellement, on est obligé de payer à l'enregistrement le droit proportionnel de 1,25 p. 100. Nous vous demandons de réduire cet impôt à 1,25 p. 1,000 lorsque la somme empruntée ne dépassera pas 3,000 fr.

En adoptant notre amendement, vous ne risquez pas de favoriser les riches propriétaires, car la modicité de l'emprunt jointe à la nécessité de fournir une hypothèque comme garantie du prêt indique suffisamment l'état de gêne de l'emprunteur ; mais vous viendrez en aide à tous ces petits cultivateurs qui, ne pouvant aller frapper à la porte des grandes banques et des grands établissements de crédit, profitent parfois des capitaux craintifs et prudents qui veulent encore rester aux champs.

En haut, profitant de son absence, les clients mettaient au pillage les boîtes de pâtes de réglisse, de guimauve et de jubube.

Mlle Pimponneau, sans aucun scrupule, s'en donnait à bouche-joie, tout en daubant sur la boutique et le boutiqueur qui se « moquait du monde ».

— C'est une maison qui s'effondre, dit-elle sentencieusement. J'en éprouve de la peine pour ce bon M. Jeuriot... un si brave homme...

Sur ce mot, un cri terrible retentit.

C'était la voix de Sublimé hurlant : — A moi ! à moi !

Tous se regardèrent, stupéfaits, au comble de l'inquiétude.

Puis les plus hardis s'élançèrent dans le laboratoire. Ils se heurtèrent à Sublimé.

Les cheveux droits sur la tête, les yeux dilatés par l'angoisse, pâle ainsi qu'une figure de cire, exsangue, comme une masse le garçon s'affaissa sur les dalles de la boutique.

On s'empresse autour de lui.

— Qu'avez-vous !... que se passe-t-il ?

Sublimé fait un geste d'effroi en désignant la cave... — Voyons ! parlez !

D'une voix étranglée il râle ! — Là... là... — Quoi ?... là... là... — Mais aux questions répétées des assistants il ne pouvait répéter que ces mots : — Là... là... — La terreur s'était emparée de tous.

On commence à pressentir une catastrophe, qu'on ne pouvait préciser... quelque chose d'inouï...

Alors chacun s'empresse autour du pauvre garçon... Et plus on lui parlait et moins la parole lui revenait aux lèvres. Il semblait anesthésié.

Tout à coup on le vit tomber en syncope.

Il n'y avait plus rien à tirer de lui.

Alors Mlle Pimponneau, suivie de deux hommes intré-

Vous favorisez le petit crédit rural, le seul qui existe réellement dans les campagnes ; car le paysan aime mieux aller frapper à la porte de son voisin, qui le connaît, qui a confiance dans son travail, dans sa conduite et son honnêteté et qui, dans les moments de crise, pendant les mauvaises années, peut lui accorder quelques délais et quelques attermoiements, que de s'adresser aux grandes banques qui le poursuivent et l'exécutent sans pitié.

Vous encouragez ces petits placements agricoles qui chaque jour s'éloignent de nos campagnes et que cependant il faut y retenir à tout prix ; car, s'ils disparaissaient complètement, ce serait la ruine de la petite culture, c'est-à-dire de la force démocratique de ce pays.

Au reste, Messieurs, ce que je vous demande en faveur de l'agriculture, le commerce et l'industrie l'ont obtenu déjà depuis longtemps et dans de bien plus larges proportions.

(A suivre).

Mairie de Cahors

A l'occasion du nouvel an, Monsieur le Maire de Cahors recevra, à l'hôtel de ville, le mercredi 1^{er} janvier, à onze heures du matin.

Caisse des Ecoles

5^e Liste de souscriptions

Total des listes précédentes.....	679 55
Liste de M. Marlas, directeur de l'école de la rue du Lycée.....	52 >
2 ^e liste de M. Parazines, adjoint au Maire.....	56 >
Produit de la conférence de M. Serres, prof., au Lycée Gambetta...	39 >
Produit de la conférence de M. Caudriller, prof., au Lycée Gambetta...	31 15
Produit de la quête aux mariages du mois de novembre.....	24 40
Total.....	866 10

Bibliothèque populaire de Cahors

L'assemblée générale des sociétaires se tiendra, dimanche 29 courant, à 4 heures 1/2 du soir, dans une des salles de l'hôtel de ville.

Objet : Compte-rendu de la gestion de 1895 ; propositions diverses ; nomination du comité pour l'année 1896.

Orphéon de Cahors

Monsieur le Directeur de l'Orphéon de Cahors, nous communique la lettre suivante que lui adresse le directeur des Beaux-Arts :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je viens d'accorder une somme de 100 francs, à titre d'encouragement, à l'Orphéon de Cahors.

Je suis heureux de pouvoir ainsi témoigner de l'intérêt que mon département porte à cet orphéon.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Ministre :

Le Directeur des Beaux-Arts.

Musique militaire

En raison des permissions du jour de l'an, les concerts du dimanche 29 décembre et du jeudi 2 janvier, n'auront pas lieu.

pidés, se précipita vers l'escalier de la cave. Au bas ils hésitèrent.

— En avant s'écria l'héroïque demoiselle. La pâle clarté d'une chandelle laissait dans l'ombre tout ce qui dépassait son rayon lumineux.

Autour d'eux c'était sinistre. Dans cette demi-obscurité ils allaient presque à tâtons, n'osant s'engager délibérément sondant à droite et à gauche, prudemment comme des gens qui craignent d'être surpris.

Mlle Pimponneau saisit la chandelle d'une main hardie.

— Je veux voir, s'écria-t-elle, ce qui a pu effrayer à ce point ce benêt de garçon.

Et, les précédant, elle fureta sans crainte dans tous les coins, faisant glisser les fûts de leur chantier, sondant les caisses vides.

Inutiles recherches !

— Que diable a pu voir Sublimé ? dit-elle.

— En effet, il n'y a rien que de très ordinaire ici.

— Poursuivons ?

Poursuivant leur inspection, ils arrivèrent devant la cloison à claire-voie qui formait dans la cave comme une cave séparée. C'était dans ce réduit que M. Jeuriot renfermait ses liquides de valeur, les vins fins et tous les produits dangereux dont il se réservait exclusivement la manipulation. Ils s'en approchèrent.

Mlle Pimponneau leva la chandelle au dessus de la tête pour placer ses yeux dans l'ombre, tandis que la clarté se ferait autour d'elle.

(A suivre).

Voici quelques-unes des indispositions, dont les mille personnes qui ont donné des attestations déclarent avoir été délivrées par les Pilules Suisses : maux de tête, maux d'estomac, goutte, rhumatismes, migraine, névralgies, etc.

Cercle républicain

MM. les membres du Cercle républicain sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu ce soir samedi, à 8 h. 1/2 au siège du Cercle (café Divan).

Ecole de Saint-Maixent

MM. Ferry et Lepourcelet, sergent-majors au 7^e de ligne, sont admis à prendre part aux épreuves orales du concours d'admission à l'école militaire d'infanterie de Saint-Maixent.

Retraite en musique

La retraite prendra ce soir l'itinéraire suivant : Caserne Bessières, faubourg Labarre, boulevard Gambetta, rue du Portail-Alban, rue Clément-Marot, quai Champollion, quai Ségur d'Aguesseau, cours Vaxis, boulevard Gambetta.

Distinction honorifique

Une médaille de bronze a été décernée à M. Drouhault, professeur d'agriculture du Lot, à la suite d'un concours ouvert entre les professeurs départementaux d'agriculture, pour les meilleures études économiques et monographies d'exploitations rurales de leurs départements respectifs.

Nécrologie

Nous avons le regret d'enregistrer la mort du jeune Hippolyte Sicard, secrétaire de l'Inspection académique des Landes en congé, qui vient de succomber au milieu des siens, à Montdoumerc, après une longue et cruelle maladie.

Les prévoyants de l'Avenir

Le président de la 40^e section (Cahors), a l'honneur de rappeler que les adhésions et les versements sont reçus, à la Mairie, le premier dimanche de chaque mois, de 10 heures à midi. Chaque sociétaire doit être muni de sa carte afin de faciliter les recherches et éviter les erreurs.

Prévoyants Français

Le Président de la 48^e Section rappelle aux sociétaires que le versement des cotisations a lieu le premier dimanche de janvier, de 10 h., à midi dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

L'Assemblée générale annuelle est fixée au dimanche 12 janvier, à 2 heures très précises, à l'Hôtel-de-Ville ; tout sociétaire absent sans motif valable sera puni d'une amende de 1 franc.

Le banquet est fixé au dimanche, 12 janvier, à 6 h. 1/2 du soir. Le trésorier recevra les adhésions, le dimanche 5 janvier.

L'affaire Cangardel

On annonce que cette affaire sera appelée devant le tribunal correctionnel de Cahors, le 30 janvier prochain.

Fermeture de la chasse

On annonce que la clôture de la chasse aura lieu le 26 janvier au soir.

Les fraudes de Toulouse

La cour de cassation vient de casser l'arrêt par lequel la Cour de Toulouse condamnait aux frais envers l'Etat, MM. Latapie et Ressayguier, qui s'étaient portés partie civile dans le procès des fraudes électorales.

Gourdon

Nous apprenons que grâce à l'initiative de notre confrère, l'Avenir Gourdonnais, un concours de cassage et dénoisillage des noix est en voie d'organisation et aura lieu le 5 janvier prochain, à la mairie de Gourdon.

Des primes en nature et argent seront distribuées aux lauréats. Gourdon ayant toujours eu la suprématie de la manutention des noix sur les villes voisines, on ne peut que prédire un réel succès à ce concours, aussi original que d'une utilité réelle.

Les prix seront, paraît-il, vivement disputés, car le nombre des bonnes casseuses est assez considérable à Gourdon. Nos félicitations à notre confrère, pour sa bonne initiative.

Catus

Un grand concours de pores gras aura lieu le 13 janvier prochain, à Catus, dans une enceinte spéciale sur la place de la caserne.

Les propriétaires qui voudront y prendre part pourront se faire inscrire chez M. Soulié, vétérinaire à Catus, jusqu'au 13 janvier avant onze heures du matin.

Les prix suivants seront distribués : Premier prix, 30 fr.; deuxième prix, 25 fr.; troisième prix, 20 fr.; quatrième prix, 15 fr.; cinquième prix, 10 fr.

Les prix seront distribués à l'hôtel de ville de Catus, le jour même du concours. Catus, le 24 décembre 1895.

Le Président, L. CAMBORNAC. Le Secrétaire, BACH.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 28 décembre 1895
Naissances
Rollès, Fernand, rue Labarre, 44.
Bons, Louis, à Cabessut.
Marconiés Henri, à St-Cirice.

Mariages

Monteil, Léon, chapelier, et Bonnéry Euphrasie. Anglés, Paul, répétiteur général au Lycée Janson, et Bonnet, Hortense.

Décès

Calméjane-Course, Marie, 2 ans et demi, rue de la Liberté, 9
Frayssé Célestine, épouse Mercadier 53 ans, rue Mascouton, 11.
Barra, Jeanne, épouse Dulac, 53 ans, rue du Lycée, 24.
Chaudruc, Pierre, soldat au 7^e de ligne, 23 ans, (Hospice).
Servièrès, Louis, cultivateur, 37 ans, rue du Four-Sta-Barbe, 10.

THÉÂTRE DE CAHORS

Mardi 31 décembre 1895

Représentation extraordinaire donnée par la troupe de Montauban

MIREILLE

Opéra en 4 actes de M. Carré, musique de Gounod

LE CHALET

Opéra-comique en 1 acte de Scribe et Mélesville, musique d'Adam

LE RÉVEIL

Monologue de M. Evariste Carrance d'Agen, dit par M. Verneuil

FAITS DIVERS

Drame dans un train

Un drame s'est déroulé mercredi dans un train entre Paris et Fontainebleau, et le seul témoin qu'on connaisse est dans l'impossibilité absolue de fournir le moindre renseignement.

En ouvrant la portière d'un wagon, des hommes d'équipe ont découvert ce matin un infortuné voyageur gisant évanoui au milieu d'une mare de sang.

Il avait la gorge horriblement ouverte et son corps portait la trace de nombreux coups de couteau.

A cette vue, les employés de la gare, épouvantés, ont couru prévenir le commissaire spécial, qui a procédé aux premières constatations et envoyé le blessé à l'hôpital de Fontainebleau.

Ce dernier a été soumis, cet après-midi, à un interrogatoire ; mais il n'a pas pu ou pas voulu renseigner le parquet, se bornant à déclarer qu'il se nommait Della Casa Constant, sujet italien, âgé de trente-sept ans, habitant 3, rue de Normandie, à Paris, où il exerçait la profession de marchand de chaussures.

Ce voyageur était porteur d'un billet de chemin de fer de Maison-Alfort à Paris et de 302 fr. 20.

Il a refusé d'indiquer la provenance de cette somme et a prétendu avoir été frappé à Saint-Maur par deux individus dont il n'a pu fournir le signalement.

Une enquête est ouverte pour établir les circonstances dans lesquelles ce mystérieux voyageur a reçu les coups de couteau qui l'ont mis en si fâcheux état.

Un phénomène météorologique

Lyon, 25 décembre.

Un phénomène s'est produit hier soir : il semblait qu'un orage allait se déchaîner sur la ville. Les éclairs se succédaient et le tonnerre grondait.

Le fait est à signaler à cette époque de l'année. A six heures trente, il est tombé une violence pluie accompagnée de grêlons.

Saint-Etienne, 25 décembre.

Hier soir, un violent orage s'est déchaîné sur Saint-Etienne et la région.

Les éclairs et le tonnerre ont fait rage pendant plus d'une heure ; la grêle est tombée drue et serrée pour laisser ensuite place à une pluie diluvienne.

On ne se rappelle pas avoir vu de la grêle et de l'orage à l'époque de Noël, à Saint-Etienne.

Thiers, 25 décembre.

Un phénomène céleste, très rare en cette saison, s'est produit dans la région de Thiers.

Hier, vers cinq heures du soir, les éclairs et le tonnerre ont fait rage pendant un temps assez long.

La pluie est tombée avec violence.

Charolles, 25 décembre.

Après quelques jours de froid et de neige, la température s'est élevée subitement hier ; un orage violent, accompagné d'une pluie torrentielle, s'est déchaîné sur notre ville.

Vichy, 25 décembre.

Vers quatre heures, hier soir, après une journée magnifique, le temps est devenu subitement si obscur qu'il a fallu allumer.

Enfin, à quatre heures quarante-cinq, un violent orage, mêlé de grêle à éclatés ; la pluie est tombée en grande abondance.

A six heures, le temps s'était remis au beau.

AGRICULTURE

Un peu d'économie politique au sujet des bas prix du blé

Du Progrès Agricole et Viticole :

Les documents relatifs aux importations des blés étrangers en France, publiés par la direction générale des douanes et reproduits par M. Grandeau dans une de ses récentes *Revue agricole* du Temps (26 novembre 1895), ont dû surprendre un certain nombre d'agriculteurs. Il serait désirable, à mon avis, qu'ils fussent médités par tous. Ils font voir, en effet, d'une manière bien frappante, de quelle influence minime sont arrivées à être aujourd'hui sur le cours des blés cette concurrence étrangère, cette inondation des froments exotiques, contre lesquelles nous sommes censés ne pas pouvoir lutter avec nos seules ressources et dont on est arrivé à faire une sorte d'épouvantail qu'il s'agit d'écarter à tout prix.

Cette terrible inondation, dont la suppression sauverait l'agriculture française, ne représentera pas au 31 décembre courant, un total de trois millions de quintaux ! C'est environ 3,25 pour 100 de notre production de cette année. Ou encore, comme le fait remarquer M. Grandeau, cela revient à dire que nous en sommes arrivés à ce point qu'une augmentation de rendement de 40 kilos de grains par hectare, multipliée par les sept millions d'hectares que nous ensemençons en blé tous les ans, nous mettrait à même de ne plus recourir à l'étranger pour combler un déficit qui n'existerait plus. Cela justifie absolument ce que nous écrivions ici-même il y a une année, sans penser toutefois que les circonstances que nous prévoyions seraient réalisées si rapidement.

Cette diminution des importations n'a rien d'ailleurs pour étonner. Deux causes, toutes les deux primordiales, suffisent à l'expliquer : notre production nationale devenue presque égale à nos besoins et l'abaissement même des prix. Car il est évident qu'il en est du blé comme de toutes les denrées : le commerce n'en fait venir que si 'on en manque et si l'écart entre le prix d'achat au pays d'origine et le prix de vente dans celui d'arrivée permet de réaliser, tous frais déduits, un bénéfice suffisant.

C'est ce que M. D. Zolla a mis en évidence dans l'étude très remarquable qu'il a publiée, en avril 1894, dans les *Annales agronomiques* sous ce titre : *La question du blé*.

Par l'examen de documents statistiques irréfutables, on s'aperçoit que la marche des importations de froment est rigoureusement parallèle à l'allure même des prix. Les importations augmentent quand les cours s'élèvent et elles diminuent quand ceux-ci fléchissent. Et il ne peut en être autrement.

Sans vouloir reproduire les chiffres de M. Zolla, nous lui demandons cependant la permission de recopier ceux se rapportant aux dernières années, parce qu'ils mettent en lumière, de la façon la plus vive, ce que nous venons d'avancer. Nous y ajouterons les chiffres afférents à 1894 et 1895, que M. Zolla ne pouvait donner il y a un an.

Années	Prix par hect.	Importations (milliers d'hect.)
1876-1880...	22 fr. 30	17.479
1881-1885...	13 fr. 40	14.091
1886-1890...	18 fr. 20	13.826
1891.....	20 fr. 58	25.826
1892.....	17 fr. 87	24.312
1893.....	15 fr. 70	12.822
1894.....	13 fr. 97	12.491
1895.....	13 fr. 50	5.860 (?)

Dans ce dernier nombre approximatif de 5,860,000 hect. de froment, nous comprenons les importations de l'Algérie et de la Tunisie, terres françaises, que nous avons déduites dans le chiffre de trois millions de quintaux cité plus haut.

En présence de pareilles conditions, c'est-à-dire du moment où, les gros stocks de 1893 et 1894 étant épuisés, une importation totale de moins de 6 millions d'hectolitres aura pu suffire à parer aux manquants, il me semble apparaître bien clairement que c'est de moins en moins par des mesures fiscales que l'on peut espérer remédier à la situation dont se plaignent, je ne dirai pas les producteurs de froment, mais ceux qui vendent du froment. Car si l'on veut bien réfléchir à la quantité d'agriculteurs français qui produisent du blé mais n'en ont point à vendre, et encore à ceux qui en récoltent peu ou pas et qui doivent en acheter, on reconnaîtra qu'il y a là matière à distinction.

C'est donc de plus en plus de la concurrence à l'intérieur — que l'on ne peut songer à supprimer, ni même à réglementer — et du libre jeu de l'offre et de la demande à l'intérieur aussi, que vont dépendre les cours des blés sur le marché français. Et il en sera ainsi complètement, du jour où les 40 kil. qui nous manquent encore par hectare, pour que les importations étrangères n'aient plus de raison d'être, seront obtenus et surtout dépassés.

Bibliographie

Les livres d'étrennes illustrés

Pour les étrennes de 1896, la librairie Hachette et C^{ie} fait paraître cinq ouvrages de grand luxe : « Le grand Siècle Louis XIV, les arts, les idées » (Broché, 30 fr.; relié, 40 fr.), par M. E. Bourgeois; « La Sicile » (Broché, 30 fr.; relié, 40 fr.), par M. Gaston Vuillier; « Les Cahiers du capitaine Coignet » (Broché, 15 fr.; relié, 20 fr.); « Napoléon I^{er}, la République, le Consulat, l'Empire, Sainte-Hélène » (Broché, 6 fr.; cartonné, 10 fr.), par M. Armand Dayot, et « Les premiers Rois de France » Broché, 15 fr., relié, 20 fr.), d'après les chroniqueurs, par M^{me} de Witt.

A ces éditions artistiques, s'ajoutent, comme toujours, ces périodiques richement illustrés : « Le Tour du monde » (Nouvelle série en 1 vol., broché, 25 fr.; relié, 32 fr. 50); le « Journal de la jeunesse » (Broché en 2 vol., 20 fr.; cartonné, 26 fr.); « Mon Journal » (Broché, 8 fr.; cartonné, 10 fr.), et deux magnifiques volumes de voyages : « Le Voyage à Madagascar » (Broché, 25 fr.; relié, 35 fr.), de M. Louis Catat, et « La France au Dahomey » Broché, 20 fr.; relié, 25 fr.), de M. A. d'Albéra.

La « Nouvelle Collection de la jeunesse » s'est accrue de trois ouvrages, chaque vol. broché, 7 fr.; cartonné, 10 fr.) : « L'Institut de France et nos grands établissements scientifiques », par Alexis Lemaître; « Robinson et Robinsonne », par Pierre Maël, et « Père et Fils », par M^{me} de Witt; « Alain le Balaïnier », par M^{me} de Nanteuil (Broché, 4 fr.; cartonné, 6 fr.)

La « Bibliothèque rose illustrée » compte trois nouveautés (chaque vol. broché, 2 fr. 25; cartonné, 3 fr. 50) : « La Tour grise », par M^{me} Chéron de la Bruyère; « L'intrépide Marcel », par M. François Deschamps, et « Contes à nos petits rois », par M. Aimé Giron.

Une nouvelle collection, « La petite Bibliothèque de la famille », débute avec deux romans (chaque vol. broché, 3 fr. 50; cartonné, 5 fr.) : « Un peu, beaucoup, passionnément », par M^{me} Lescot, et « Au Lys d'argent », par M. François Deschamps.

Dans la série des « Livres-Albums pour les petits enfants », ont paru « Mon Histoire sainte » (cartonné, 2 fr.) et « Fanfan-la-Tulipe » (cartonné, 4 fr.).

La « Bibliothèque des Ecoles et des Familles » comprend six beaux romans nouveaux : « Ysabel » par M^{me} la comtesse de Houdetot; « Seule ! » par le commandant Stany (chaque vol., broché, 4 fr. 50; cartonné, 6 fr. 50); — « La Bannière bleue », (Broché, 3 fr.; cartonné, 4 fr. 60), de M. Léon Cahun; — « Mon Oncle d'Amérique », par M^{me} J. Colomb; « Le Roman d'un petit marin » par H. et C. Guy (chaque vol., broché, 2 fr. 60; cartonné, 3 fr. 90); et « L'excellent Baron de Pic-Ardant » (Broché, 1 fr. 40; cartonné, 2 fr. 30), par Danièle d'Arthez.

La « Mode pratique » (Abonnement suivant les éditions, de 12 à 58 fr.), grâce à son programme, est de plus en plus la « Revue de la famille » par excellence.

Enfin l'« Almanach Hachette (1 fr. 50) pour 1896 s'est encore accru et perfectionné, de façon à mieux justifier, si possible, son sous-titre de « Petite encyclopédie populaire de la vie pratique ».

Bourse de Paris

Cours 28 du Décembre 1895

RENTES

3 0/0.....	compt.	100 55
3 0/0 amortissable.....	compt.	100 75
4 1/2 0/0.....	compt.	105 45

A l'Imprimerie LAYTOU

Cartes de Visite

Depuis 1 fr. 25 le cent

Livrées dans la journée

AVIS

Suivant contrat passé devant M^o Costes et un de ses collègues, notaires à Cahors, le vingt-un décembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, M. Henri VIGOUROUX, pharmacien, a cédé et vendu le fond de pharmacie qu'il faisait valoir à Cahors, à M. FOURNIÉ Jean, pharmacien, demeurant à Cahors.

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailliable de se guérir promptement ainsi qu'il a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu

La Société...

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints. EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France 5 fr.
Etranger 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

A vendre après décès

Une IMPRIMERIE des plus anciennes, possédant deux journaux républicains, 26^e année d'existence. — Fournisseur de la Préfecture. — Grand annuaire, propriété de la Maison.

On traitera de gré à gré. — S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales A. C.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1895)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} classe	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	départ. 3 ^h . 10s.	10 ^h . mat	7 ^h . 50s.	11 soir.	—
BRIVE.....	{ arrivée. 6 40	6 30	5 7	10 32	7 ^h . 5 soir
	{ départ. 6 50	6 58	5 20	1 10	7 43
Gignac-Cressensac.....	7 28	—	—	1 48	8 3
SOULLAC.....	{ arrivée. 7 48	7 36	5 58	2 8	8 18
	{ départ. 7 53	7 38	6 1	2 13	8 25
CAZOULÈS.....	{ arrivée. 8 »	—	—	2 20	8 28
	{ départ. 8 2	—	—	2 21	8 41
Lamothe-Fénélon.....	8 15	—	—	2 34	8 51
Nozac.....	8 25	—	—	2 44	9 5
GOURDON.....	8 39	8 5	6 27	2 59	9 15
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 9	9 27
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 21	9 38
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 32	9 50
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 43	9 59
Espère.....	9 32	—	—	3 52	10 10
CAHORS.....	{ arrivée. 9 43	8 44	7 6	4 3	10 10
	{ départ. Exp. 9 58	8 50	7 16	4 13	10 30
Sept-Ponts.....	10 9	—	—	4 25	11 31
Cieurac.....	10 23	—	—	4 40	8 9
Labenque.....	10 30	—	—	4 48	8 40
Caussade.....	11 3	9 30	7 55	5 23	8 28
MONTAUBAN.....	{ arrivée. 11 37	9 55	8 19	6 3	—
	{ départ. 11 h. 52 midi 2	10 »	8 24	6 20	—
TOULOUSE.....	arrivée. midi 39 1 h. 32	10 47s.	9 8	7 43	—

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	46
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} classe	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h . 43	—	7 ^h . 5	—	9 ^h . 3	6 ^h . mat
MONTAUBAN.....	{ arrivée. 3 30	—	7 52	—	10 30	7 7
	{ départ. 3 37	4 33	7 59	—	10 50	7 30
Causade.....	4 1	5 1	8 23	—	11 31	8 11
Labenque.....	—	5 53	—	—	midi 10	8 50
Cieurac.....	—	6 2	—	—	midi 19	8 59
Sept-Ponts.....	—	6 14	—	—	midi 31	9 11
CAHORS.....	{ arrivée. 4 39	6 23	9 1	—	midi 40	9 20
	{ départ. 4 45	6 33	9 8	—	—	9 30
Espère.....	—	6 48	—	6 15	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	7 2	—	6 28	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 17	—	6 43	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 26	—	6 52	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 36	—	7 1	—	10 29
GOURDON.....	5 28	7 52	9 51	7 18	—	10 43
Nozac.....	—	8 1	—	7 27	—	10 52
Lamothe-Fénélon.....	—	8 10	—	7 37	—	11 1
CAZOULÈS.....	{ arrivée. —	8 19	—	7 47	—	11 10
	{ départ. —	8 21	—	7 49	—	11 12
SOULLAC.....	{ arrivée. 5 51	8 28	10 14	7 57	—	11 19
	{ départ. 5 54	8 34	10 17	8 4	—	11 24
Gignac-Cressensac.....	—	9 4	—	8 36	—	11 53
BRIVE.....	{ arrivée. 6 32	9 40s.	10 55	9 12m.	—	midi 26
	{ départ. 7 »	—	11 8	—	—	midi 55
PARIS.....	arrivée. 4 37	—	10 51m	—	—	11 22

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 25	12 ^h 50	6 ^h 33
Mercuès.....	6 43	1 4	6 52
Arrêt Douelle	6 47	—	6 56
Parnac.....	6 54	1 15	7 4
Luzech.....	7 »	1 22	7 10
Castelfranc.....	7 13	1 35	7 22
Arr. Prayssac	7 16	—	7 25
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 33
Duravel.....	7 32	1 54	7 40
Soturac-Touzac	7 40	2 3	7 48
Fumel.....	7 49	2 13	7 57
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 3
BORDEAUX.....	8 51	3 11 m	4 34
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	11 ^h 30	7 ^h 33
BORDEAUX.....	» »	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 10
Fumel.....	8 33	3 37	9 14
Soturac-Touzac	8 43	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	9 6	—	9 40
Arr. Prayssac	9 6	—	9 47
Castelfranc.....	9 22	4 23	9 53
Luzech.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douelle	9 36	—	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 13	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 35	1 ^h 27	5 ^h 23
Cabessut, halte	7 44	1 35	5 32
Arcambal.....	7 53	1 47	5 42
Vers.....	8 4	1 55	5 50
Saint-Géry.....	8 13	2 4	5 57
Condouche.....	8 26	2 17	6 9
St-Cirq, halte	8 33	2 24	6 15
St-Martin-Lab.	8 44	2 33	6 24
Calvignac, hal.	8 52	2 41	6 31
Cajarc.....	9 6	2 52	6 44
Monbrun, hal.	9 17	3 6	6 54
Tozac.....	9 27	3 16	7 3
Lamadaine.....	9 40	3 29	7 15
CAPDENAC. A.	9 52	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 45	11 ^h 10	5 ^h 19
Lamadaine.....	7 53	11 22	5 31
Tozac.....	8 6	11 34	5 43
Monbrun, hal.	8 14	11 43	5 52
Cajarc.....	8 26	11 55	6 3
Calvignac, hal.	8 36	12 6	6 14
St-Martin-Lab.	8 46	12 14	6 25
St-Cirq, halte.	8 54	12 23	6 34
Condouche.....	9 »	12 30	6 41
Saint-Géry.....	9 17	12 45	6 56
Vers.....	9 22	13 51	7 3
Arcambal.....	9 30	1 00	7 11
Cabessut, halte.	9 40	1 11	7 22
CAHORS. — A.	9 48	1 19	7 30

VIN DE VIAL
LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA
Aliment physiologique complet
Anémie — Convalescence
Pertes des forces — Languueur — Inappétence
Parfaitement dosé et assimilable, le Vin phosphaté de Vial est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.
Pharmacie VIAL, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.



GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP id. n° 1 375 fr. — id. n° 2 325 fr. — Bicyclette de luxe p^r dames 575 fr. pneumatique DUNLOP id. n° 1 id. 450 fr. — id. n° 2 id. 375 fr. —

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS. DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.

Le propriétaire-gérant : LAYTON

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois tous genres
Henri SÉGUY Encadrement
Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

— Prix modérés.